

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 87-019 du 21 Septembre 2001 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 14 Mai au 28 Juin 2001 ;

**DECRETE :**

**Article 1er** : sont promus à titre normal et militaire au grade d'Officier dans l'Ordre du Mérite Social du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans le nouveau grade, les Officiers et Sous-Officiers dont les noms suivent :

Armée de Terre

- Lieutenant-Colonel BADE Norbert (chev.OMS/Déc. N° 94-449 du 29.12.1994)
- Chef de Bataillon SEIBOU Karimou (chev.OMS/Déc. N° 94-449 du 29.12.1994)
- Adjudant-Chef TOGBE Yambodè Victorin (chev.OMS/Déc. N° 92-199 du 31.07.1992)

**Article 2** : sont nommés à titre normal et militaire au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite Social du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les Officiers et les Sous-Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

**Ministère de la Défense Nationale**

Etat Major des Armées

Armée de Terre

- Sergent CAPO-CHICHI Mireille Céline Olaitan
- Adjudant-Chef KOSSOKO Elisabeth
- Commandant ODE Houindo Gabriel

Forces Navales

- Maître AMADOU Idrissou Hassirou

Gendarmerie Nationale

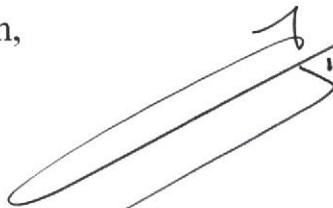
- Adjudant-Chef ZOMAHOUN Codjo Claude

**Article 3** : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 avril 2002

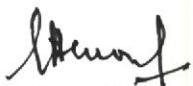
Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,

Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB 15  
 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-  
 ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 8.